# **MAIRIE**





Service Cohésion sociale Tél.: 022 775 66 58

## Liste des documents nécessaires à amener selon votre situation personnelle

La page envoyée par l'administration fiscale cantonale : « Vos identifiants pour déclaration fiscale 2024 par saisie informatique » et la copie de l'avis de taxation 2023 ou copie de la déclaration fiscale 2023

#### Revenus 2024

- Certificat de salaire
- Attestation de versement d'indemnités journalières
- Attestation de rentes de l'AVS / AI
- Attestation SPC: prestations versées en 2024
- Certificat de rente de la caisse de pension
- Justificatif des montants des pensions étrangères
- Attestation éventuelle allocation de logement 2024
- Attestation éventuelle allocation familiale ou de formation 2024
- Bourse d'étude
- Justificatif de paiement d'autres revenus accessoires

## Frais professionnels 2024

- Justificatif des versements de cotisations au 3e pilier
- Justificatif des rachats de cotisations 2e pilier
- Factures frais de formation

### Comptes bancaires et titres – Intérêts d'emprunts et dettes - état 2024

- Comptes courants, comptes épargne détenus en propre ou en commun, y compris ceux de vos enfants
- Bouclement des comptes suisses au 31 décembre
- Justificatifs des frais bancaires (comptes bancaires et titres)
- Prêts consommation, voiture, etc., relevé de la banque, tableau d'amortissement à jour

#### **Déductions 2024**

- Justificatif des cotisations assurance-maladie et assurances complémentaires
- Attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie
- Décompte LAMal et éventuelle assurance complémentaire des frais médicaux restés à charge, à demander à l'assurance-maladie

- Factures des frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie ou complémentaire (médicaments, lunettes, dentiste, etc.)
- Justificatifs des frais liés au handicap
- Attestation des primes d'assurance-vie et contrat: somme assurée et valeur de rachat
- Justificatifs des pensions alimentaires versées aux enfants et ex-conjoints ainsi que nom, prénom, domicile, date de naissance, n° de contribuable du bénéficiaire des pensions alimentaires- si majeur et domicilié à Genève – et la date de l'obligation de versement (jugement si daté de 2023)
- Justificatifs des frais de garde d'enfant de moins de 14 ans (nourrice, crèche, parascolaire, centre aéré)
- Justificatifs des dons aux associations et partis politiques en Suisse